



**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 8

Conseillers votants : 11

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20230711-DELIB202314-A
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception préfecture : 17/07/2023

SÉANCE du **MARDI 11 JUILLET 2023**

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 05/07/2023

Le MARDI 11 JUILLET 2023 à 19h00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire - BILGER Lily 1^{ère} adjointe - STRUB Alexandre 4^{ème} Adjoint - BAUER Fabien - KLEIN Monique - MARTINI Camille - OSWALT Pascal - SPANO Georges.

Membres absents excusés : BORNERT Julien 2^{ème} adjoint - MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe - BILGER Thomas - DECHAUX Nicolas - KLEIN Olivier - LOEHR Nathalie - STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : KLEIN Olivier donne Procuration à STRUB Alexandre - MOURER Isabelle donne Procuration à KLEIN Monique - STREISSEL Marie-Jeanne donne Procuration à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Lily BILGER.

5. Institutions et vie publique.

5.2. Fonctionnement des assemblées.

2023.14 Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, M le Maire propose la candidature de Mme Lily BILGER.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DESIGNE** Mme Lily BILGER comme secrétaire de séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER



La secrétaire de séance, Lily BILGER



**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 11

Accusé de réception en préfecture
067-116701193-20230711-DELIB2023-15-15
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception préfecture : 17/07/2023

SÉANCE du MARDI 11 JUILLET 2023

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 05/07/2023

Le MARDI 11 JUILLET 2023 à 19h00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire - BILGER Lily 1^{ère} adjointe - STRUB Alexandre 4^{ème} Adjoint - BAUER Fabien - KLEIN Monique - MARTINI Camille - OSWALT Pascal - SPANO Georges.

Membres absents excusés : BORNERT Julien 2^{ème} adjoint - MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe - BILGER Thomas - DECHAUX Nicolas - KLEIN Olivier - LOEHR Nathalie - STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : KLEIN Olivier donne Procuration à STRUB Alexandre - MOURER Isabelle donne Procuration à KLEIN Monique - STREISSEL Marie-Jeanne donne Procuration à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Lily BILGER.

5. Institutions et vie publique.

5.3. Désignation des représentants.

2023.15 Commission Consultative Communale de la Chasse : désignation des membres.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation du dossier de la chasse en vue de la location de cette dernière pour la période 2024-2033.

Vu les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 9 voix POUR – 2 Abstentions (Fabien BAUER-Camille MARTINI) :

- **DECIDE** de constituer la Commission Consultative Communale de la chasse, comme suit :
M Camille BADER, Maire, Président de la 4C
M Fabien BAUER et M Camille MARTINI en qualité de représentants de la commune
- **DECIDE** que ces mêmes personnes siégeront au sein de la commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER



La secrétaire de séance, Lily BILGER



Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 11

COMMUNE d'ECKWERSHEIM

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE du **MARDI 11 JUILLET 2023**

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 05/07/2023

Le MARDI 11 JUILLET 2023 à 19h00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire - BILGER Lily 1^{ère} adjointe - STRUB Alexandre 4^{ème} Adjoint - BAUER Fabien - KLEIN Monique - MARTINI Camille - OSWALT Pascal - SPANO Georges.

Membres absents excusés : BORNERT Julien 2^{ème} adjoint - MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe - BILGER Thomas - DECHAUX Nicolas - KLEIN Olivier - LOEHR Nathalie - STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : KLEIN Olivier donne Procuration à STRUB Alexandre - MOURER Isabelle donne Procuration à KLEIN Monique - STREISSEL Marie-Jeanne donne Procuration à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Lily BILGER.

8. Domaines de compétences.
8.8. Environnement.

2023.16 Chasse 2024-2033 : Mode de consultation des propriétaires.

M. le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L.429-13 du Code de l'environnement et de la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

Vu les articles L429-13 du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Après avoir écouté l'exposé du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à cette consultation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER



La secrétaire de séance, Lily BILGER



Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 11

COMMUNE d'ECKWERSHEIM

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE du **MARDI 11 JUILLET 2023**

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 05/07/2023

Le MARDI 11 JUILLET 2023 à 19h00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire - BILGER Lily 1^{ère} adjointe - STRUB Alexandre 4^{ème} Adjoint - BAUER Fabien - KLEIN Monique - MARTINI Camille - OSWALT Pascal - SPANO Georges.

Membres absents excusés : BORNERT Julien 2^{ème} adjoint - MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe - BILGER Thomas - DECHAUX Nicolas - KLEIN Olivier - LOEHR Nathalie - STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : KLEIN Olivier donne Procuration à STRUB Alexandre - MOURER Isabelle donne Procuration à KLEIN Monique - STREISSEL Marie-Jeanne donne Procuration à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Lily BILGER.

8. Domaines de compétences.
8.8. Environnement.

2023.17 Chasse 2024-2033 : Décision sur l'affectation par la commune du produit de location de la chasse.

M. le Maire expose au conseil que conformément aux dispositions du Code de l'environnement (article L 429-13), il appartient aux propriétaires de se prononcer sur l'affectation du produit de la chasse pendant la durée de la location. La décision d'abandon à la commune du loyer de la chasse est prise expressément à la double majorité des deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des surfaces chassables. L'absence de réponse équivaut à voter contre l'abandon du produit de la chasse à la commune.

Si cette majorité n'est pas atteinte, le loyer de la chasse sera redistribué à une foule de propriétaires, ce qui donnera une petite somme pour la plupart d'entre eux, et qui seront également redevables de toutes les cotisations dues.

Après avoir écouté l'exposé du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de l'abandon du produit de la location de la chasse communale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER



La secrétaire de séance, Lily BILGER



**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 11

SÉANCE du MARDI 11 JUILLET 2023

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 05/07/2023

Le MARDI 11 JUILLET 2023 à 19h00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire - BILGER Lily 1^{ère} adjointe - STRUB Alexandre 4^{ème} Adjoint - BAUER Fabien - KLEIN Monique - MARTINI Camille - OSWALT Pascal - SPANO Georges.

Membres absents excusés : BORNERT Julien 2^{ème} adjoint - MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe - BILGER Thomas - DECHAUX Nicolas - KLEIN Olivier - LOEHR Nathalie - STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : KLEIN Olivier donne Procuration à STRUB Alexandre - MOURER Isabelle donne Procuration à KLEIN Monique - STREISSEL Marie-Jeanne donne Procuration à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Lily BILGER.

5. Institutions et vie publique.
5.7. Intercommunalité.

**2023.18 AJUSTEMENT DU PROGRAMME 2023 DES PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC :
EUROMETROPOLE DE STRASBOURG.**

AMENAGEMENT DE TROTTOIR EN ENROBES : route d'OLWISHEIM.

M le Maire informe que le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg souhaite prendre acte prochainement par délibération, de l'ajustement des projets sur l'espace public dans les domaines de la voirie, de la signalisation, des ouvrages d'art ainsi que de l'eau et de l'assainissement. Le projet de travaux prévus pour Eckwersheim concerne l'aménagement de trottoir en enrobés Route d'Olwisheim. Le détail du projet est présenté par M le Maire.

Après avoir écouté l'exposé du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'ajustement du programme 2023 des projets sur l'espace public dans les domaines de la voirie, de la signalisation, des ouvrages d'art ainsi que de l'eau et de l'assainissement, proposé par l'Eurométropole de Strasbourg, comme suit :

ECKWERSHEIM									
Opération	2023 (C.W.U)		ECKWERSHEIM			Etudes et travaux		I	
Site projet	AMENAGEMENT DE TROTTOIR EN ENROBES ROUTE D'OLWISHEIM								
Tronçon / tranche	I.1	Début	Localisé		Fin	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	30 000 €		MCE		Externe	Tableau	T2	AMO	Non
Montants de dépenses	Amélioration sécurité		Trottoir		Refexion	Trx en faible profondeur	Type Marché	MAPA	TTC
									30 000 €
									Total délibéré EMS
									30 000 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER

La secrétaire de séance, Lily BILGER

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20230711-DE-182023-18-AI
Date de télétransmission : 17/07/2023 17:50
Date de réception préfecture : 17/07/2023



EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20230711-DELIB2023-19-AI
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception préfecture : 17/07/2023

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 11

SÉANCE du **MARDI 11 JUILLET 2023**

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 05/07/2023

1 / 2

Le MARDI 11 JUILLET 2023 à 19h00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire - BILGER Lily 1^{ère} adjointe - STRUB Alexandre 4^{ème} Adjoint - BAUER Fabien - KLEIN Monique - MARTINI Camille - OSWALT Pascal - SPANO Georges.

Membres absents excusés : BORNERT Julien 2^{ème} adjoint - MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe - BILGER Thomas - DECHAUX Nicolas - KLEIN Olivier - LOEHR Nathalie - STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : KLEIN Olivier donne Procuration à STRUB Alexandre - MOURER Isabelle donne Procuration à KLEIN Monique - STREISSEL Marie-Jeanne donne Procuration à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Lily BILGER.

8. Domaines de compétences.
8.8. Environnement.

2023.19 AVIS A DONNER SUR LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE L'AGGLOMERATION STRASBOURGEOISE 2023-2028.

M. le Maire informe que chaque commune de l'Eurométropole a réceptionné une lettre de saisine de Mme la Préfète du Bas-Rhin en date du 16 mai 2023, qui soumet pour avis des conseils municipaux le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération strasbourgeoise. L'ensemble du dossier de consultation a été transmis par courriel par la DREAL.

De plus, par courrier reçu en date du 21 février 2023, Mme la Préfète du Bas-Rhin a saisi les élus des communes de l'agglomération strasbourgeoise pour avis sur le projet de Plan d'Actions Chauffage au bois domestique. Ce plan d'actions constitue le volet chauffage du PPA.

Dans ce contexte, il est proposé de regrouper les avis pour ces deux plans dans la présente délibération.

Les plans de protection de l'atmosphère sont obligatoires dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants et dans les zones dans lesquelles le niveau d'air ambiant d'au moins un des polluants réglementaires dépasse ou risque de dépasser une valeur limite ou une valeur cible.

Conformément aux dispositions des articles L. 222-4 et R. 222-21 du code de l'environnement, le projet du PPA de l'agglomération strasbourgeoise est soumis à l'avis de l'organe délibérant de la commune.

Si la commune d'Eckwersheim, du fait de son champ de compétences et de son échelle géographique, ne dispose que de peu de leviers concernant les problématiques de qualité de l'air, elle n'en est pas moins concernée.

En ce sens, elle souscrit aux objectifs du PPA et est favorable à sa mise en œuvre mais souhaite faire part d'une réserve :

Concernant le Contournement Ouest de Strasbourg (COS) – A355 :

La mise en service du COS à la fin de l'année 2021 génère de grosses inquiétudes de la part de la population quant à l'impact défavorable de la circulation, notamment des poids lourds, sur la qualité de l'air.

A ce jour, aucun élément concernant l'évolution de la qualité de l'air à la suite de la mise en service du COS, ne nous a été communiqué.

Le projet du PPA soumis à l'avis de la commune n'aborde nullement cette problématique, ce que la commune regrette fortement.

La commune d'Eckwersheim demande, par conséquent, que le projet de PPA intègre les impacts du COS sur la qualité de l'air, dans son analyse et dans son plan d'actions.



Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20230711-DELIB2023-19-AI
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception préfecture : 17/07/2023

**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 11

SÉANCE du MARDI 11 JUILLET 2023

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 05/07/2023

2/2

Après avoir écouté l'exposé du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **EMET** un avis favorable au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération strasbourgeoise 2023-2028, sous la réserve que le projet intègre les impacts du COS dans son analyse et dans son plan d'actions.
- **EMET** un avis favorable sur le projet de Plan d'Actions pour un chauffage au bois domestique performant sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le rapport PPA ainsi que le Plan d'action chauffage domestique au bois sont annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER



La secrétaire de séance, Lily BILGER



Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20230711-DELIB2023-20-AI
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception préfecture : 17/07/2023

**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 11

SÉANCE du MARDI 11 JUILLET 2023

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 05/07/2023

1/2

Le MARDI 11 JUILLET 2023 à 19h00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire - BILGER Lily 1^{ère} adjointe - STRUB Alexandre 4^{ème} Adjoint - BAUER Fabien - KLEIN Monique - MARTINI Camille - OSWALT Pascal - SPANO Georges.

Membres absents excusés : BORNERT Julien 2^{ème} adjoint - MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe - BILGER Thomas - DECHAUX Nicolas - KLEIN Olivier - LOEHR Nathalie - STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : KLEIN Olivier donne Procuration à STRUB Alexandre - MOURER Isabelle donne Procuration à KLEIN Monique - STREISSEL Marie-Jeanne donne Procuration à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Lily BILGER.

1. Commande publique.

1.2. Délégations de service public.

2023.20 CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE : PARTICIPATION A LA MISE EN CONCURRENCE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN/MANDAT D'ETUDE.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique, notamment son article 8, 4°, g) ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération n°10/23 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 15 mars 2023 lançant la procédure en vue du renouvellement du contrat groupe d'Assurance Statutaire ;

Considérant que le Centre de Gestion du Bas-Rhin a compétence pour proposer aux collectivités territoriales et établissements publics un contrat collectif d'assurance statutaire qui garantit contre le risque financier lié à l'incapacité temporaire ou permanente de travail des agents. Les risques concernés sont, pour les agents CNRACL les risques maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, accident du travail et maladie imputable au service, maternité, temps partiel thérapeutique, décès ; et pour les agents IRCANTEC les risques maladie ordinaire, accident du travail et maladie imputable au service, maternité, et grave maladie.

Considérant que le Centre de Gestion propose l'opportunité de se voir confier le soin d'organiser, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics qui le souhaitent, une procédure de mise en concurrence de ces contrats d'assurances, cette procédure rassemblant de nombreuses collectivités du département.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de rejoindre la procédure de consultation et de donner mandat au Centre de gestion du Bas-Rhin pour procéder à une demande de tarification pour son compte dans le cadre d'un marché public d'assurance groupe couvrant les risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.



Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20230711-DELIB2023-20-AI
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception préfecture : 17/07/2023

**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 11

SÉANCE du MARDI 11 JUILLET 2023

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 05/07/2023

2/2

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL. : Décès, Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office, Invalidité ;
- Agents non affiliés à la CNRACL. : Accident du travail / Maladie imputable au service, Grave maladie, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat de 4 ans, avec prise d'effet au 1er janvier 2024 ;
- Régime du contrat en capitalisation.
- **PREND ACTE** que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la Collectivité puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et transmettre toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER



La secrétaire de séance, Lily BILGER



Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20230711-DELIB2023-21-AI
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception préfecture : 17/07/2023

COMMUNE d'ECKWERSHEIM

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 11

SÉANCE du MARDI 11 JUILLET 2023

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 05/07/2023

Le MARDI 11 JUILLET 2023 à 19h00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire - BILGER Lily 1^{ère} adjointe - STRUB Alexandre 4^{ème} Adjoint - BAUER Fabien - KLEIN Monique - MARTINI Camille - OSWALT Pascal - SPANO Georges.

Membres absents excusés : BORNERT Julien 2^{ème} adjoint - MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe - BILGER Thomas - DECHAUX Nicolas - KLEIN Olivier - LOEHR Nathalie - STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : KLEIN Olivier donne Procuration à STRUB Alexandre - MOURER Isabelle donne Procuration à KLEIN Monique - STREISSEL Marie-Jeanne donne Procuration à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Lily BILGER.

4. Fonction publique.

4.2. Personnel contractuel.

2023.21 - Emploi permanent à temps complet : cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

En conséquence, le Maire propose la création d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial contractuel à temps complet (35/35^{ème}) pour exercer les fonctions d'employé communal à compter du 1^{er} août 2023.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'Adjoint technique territorial.

Les fonctions pourront aussi éventuellement être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 6° du Code général de la fonction publique. Le contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la volonté d'un recrutement de proximité ou d'un appel à candidature resté infructueux.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, et sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CRÉE** l'emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 H 00 pour l'exercice des fonctions d'agent communal.

Une déclaration de vacance de l'emploi est effectuée et transmise au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire, Camille BADER



La secrétaire de séance, Lily BILGER



**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 11

Accusé de réception en préfecture
067216701193-20230711-DELIB2023-223
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception préfecture : 17/07/2023

SÉANCE du **MARDI 11 JUILLET 2023**

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 05/07/2023

Le MARDI 11 JUILLET 2023 à 19h00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire - BILGER Lily 1^{ère} adjointe - STRUB Alexandre 4^{ème} Adjoint - BAUER Fabien - KLEIN Monique - MARTINI Camille - OSWALT Pascal - SPANO Georges.

Membres absents excusés : BORNERT Julien 2^{ème} adjoint - MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe - BILGER Thomas - DECHAUX Nicolas - KLEIN Olivier - LOEHR Nathalie - STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : KLEIN Olivier donne Procuration à STRUB Alexandre - MOURER Isabelle donne Procuration à KLEIN Monique - STREISSEL Marie-Jeanne donne Procuration à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Lily BILGER.

1. Commande publique.

1.1. Marchés publics.

**2023.22 – Construction d'un équipement sportif Club House : attribution du marché
MP2023-01 – 16 lots.**

M le Maire présente les résultats de la consultation pour le marché de travaux. La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le lundi 10 juillet 2023 et a analysé l'ensemble des dossiers reçus dans le cadre d'une phase de négociation. Le marché est ainsi attribué pour les 16 lots :

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant HT
01	TERRASSEMENT / GROS-ŒUVRE	CBA ZAC DU SURY 2 RUE DE LA FORET 67550 VENDENHEIM	635 829.32 €
02	ÉTANCHÉITÉ / ZINGUERIE	SMAC 6A RUE DE CHERBOURG BP 29 67026 STRASBOURG CEDEX	103 966.52 €
03	MENUISERIE EXTÉRIEURE / OCCULTATION	HELLUY RENE ZI- RUE EDOARD BRANLY 57400 SARREBOURG	83 883.25 €
04	SERRURERIE / MÉTALLERIE	SERRURERIE MOSELLANE 6 RUE DU CHEMIN DE FER 57385 TETING SUR NIED	17 558.00 €
05	MENUISERIE INTÉRIEURE BOIS	MENUISERIE JUNG ROUTE DE SAVERNE 67790 STEINBOURG	80 824.10 €
06	CLOISON / DOUBLAGE / PLAFOND	GEISTEL ROBERT 3 RUE DES PIONNIERS 67120 DUTTLENHEIM	64 794.00 €
07	CHAPE / CARRELAGE / FAÏENCE	SCE CARRELAGE 18 RUE DU MAL LEFEBVRE 67100 STRASBOURG	31 922.00 €
08	BÉTON POLI	TCI TERRA CLEAN INNOVEM 4 RUE GAY LUSSAC 67410 DRUSENHEIM	35 198.97 €
09	PEINTURES INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE / ÉCHAFAUDAGE	HITTIER ET FILS 5 RUE DE LA SABLIERE 67590 SCHWEIGHOUSE S/MODER	53 835.60 €
10	NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE	ACM NETTOYAGE 12 RUE JEAN MONNET 67201 ECKBOLSHEIM	2 860.00 €

EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 11Accusé de réception en préfecture
067-116701193-20230711-DELIB2023-22-5
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception préfecture : 17/07/2023**SÉANCE** du **MARDI 11 JUILLET 2023**

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 05/07/2023

2 / 2

11	ÉLECTRICITÉ/PHOTOVOLTAIQUE	ELECTTRICITE REMOND 7 ROUTE DE MITTELHAUSEN 67170 WINGERSHEIM LES 4 BANS	121 829.00 €
12	CHAUFFAGE/VENTILATION	RHIN CLIMATISATION 12 RUE JEAN MONNET 67201 ECKBOLSHEIM	254 000.00 €
13	SANITAIRE	RHIN CLIMATISATION 12 RUE JEAN MONNET 67201 ECKBOLSHEIM	94 589.15
14	RÉSEAUX EXTÉRIEURS	WILLEM ROUTES TRAVAUX PUBLICS 6C RUE DE L'ARTISANAT 67250 SURBOURG	79 637.50 €
15	ÉQUIPEMENT D'OFFICE	MEA 152 RUE DU MAL JOFFRE 67320 WESTHOUSE	11 500.00 €
16	PAYSAGE	SCOP ESPACES VERTS 23 RUE DU TRAMWAY 67114 ESCHAU	87 495.38 €

Montant estimatif : 1 843 450.00 € HT

Montant Marché attribué : 1 759 722.79 € HT

Considérant l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 10 juillet 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** M le Maire à attribuer le marché pour les 16 lots et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISE** M le Maire à solliciter les différents partenaires afin d'obtenir les subventions nécessaires.
- **AUTORISE** M le Maire à établir le plan de financement, si besoin.

Le conseil municipal a validé :

Le système de chauffage pour une chaudière à bois pellets.
L'installation de panneaux solaires.

M le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de solliciter les subventions au titre de Climaxion auprès de la Région Grand Est.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire, Camille BADER



La secrétaire de séance, Lily BILGER



Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20230711-DELIB2023-23-AI
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception préfecture : 17/07/2023

**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 11

SÉANCE du MARDI 11 JUILLET 2023

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 05/07/2023

Le MARDI 11 JUILLET 2023 à 19h00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire - BILGER Lily 1^{ère} adjointe - STRUB Alexandre 4^{ème} Adjoint - BAUER Fabien - KLEIN Monique - MARTINI Camille - OSWALT Pascal - SPANO Georges.

Membres absents excusés : BORNERT Julien 2^{ème} adjoint - MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe - BILGER Thomas - DECHAUX Nicolas - KLEIN Olivier - LOEHR Nathalie - STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : KLEIN Olivier donne Procuration à STRUB Alexandre - MOURER Isabelle donne Procuration à KLEIN Monique - STREISSEL Marie-Jeanne donne Procuration à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Lily BILGER.

1. Commande publique.
1.1 Marchés publics.

2023.23 – AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX « DES TROIS POMMES » : demande de subventions.

M le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a engagé les demandes de devis pour la rénovation de l'aire de jeux communale. La commission Jeunesse a pris connaissance des différents devis et a statué.

M le Maire demande aux membres présents de valider le projet d'aménagement de l'aire de jeux pour un montant de :

- Structures de jeux : KOMPAN SAS – 77198 DAMMARIE LES LYS : 25 861.40 € HT
- Bordures et copeaux : KOMPAN SAS – 77198 DAMMARIE LES LYS : 13 915.00 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le projet d'aménagement de l'aire de jeux pour un montant total de 39 776.40 € HT
- **SOLLICITE** une aide financière auprès de la Caisse l'Allocations Familiale du Bas-Rhin et auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.
- **AUTORISE** M le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- **AUTORISE** M le Maire à établir le plan de financement, si besoin.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire, Camille BADER



La secrétaire de séance, Lily BILGER